

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2024CC_02_003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, à 18h30, le Conseil de
Communauté s'est réuni à RIVES-D'AUTISE (Oulmes) en session ordinaire, sous
la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 32
- Suppléants : 2

Date de convocation : 7 février 2024

Excusés ayant donné pouvoir : 4
Votants : 36

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme FONTAINE Camille)
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon (donne pouvoir à M. DELAHAYE Philippe)
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix (donne pouvoir à M. CHEVALLIER Jean-Claude)
- Mme CHARBONNIER Nicole, Délégué de la commune de Vix (donne pouvoir à M. BETEAU Pascal)

ABSENTS EXCUSES :

- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Saint-Sigismond

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU GROUPE DE REFLEXION SUR L'AVENIR DU SYNDICAT MIXTE FONTENAY SUD VENDEE DEVELOPPEMENT

Monsieur le Président expose que les statuts du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement ont été modifiés par arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ/3-222 du 2 juin 2018 ;

Dans le cadre de ces statuts l'objet du Syndicat Mixte est :

1. D'exercer les activités d'études, d'animation, de coordination et de contractualisation nécessaires à la mise en œuvre de la Charte de Territoire ;
2. De soutenir auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire les actions et projets proposés par chaque Communauté de communes dans le cadre des contrats régionaux et de la Charte de Territoire ;
3. De conduire des réflexions, des études ou toutes démarches nécessaires à la définition des futurs projets et à leur mise en œuvre sur les politiques d'aménagement et de développement du territoire et figurant sur la Charte de Territoire ;
4. D'assurer l'élaboration, la validation, le suivi technique et financier de l'exécution des programmes d'actions et de projets des contrats régionaux dont il est le chef de file ;
5. De piloter la clôture des contrats régionaux et coordonner la production du rapport de solde et l'évaluation des programmes d'actions ;
6. D'assurer un rôle de fédérateur, de coordinateur et de mise en cohérence des initiatives locales, d'animation et de mise en réseau et de conseil ;
7. Il est le relais privilégié de la Région auprès des Maîtres d'Ouvrage des actions soutenues dans le cadre des contrats régionaux ;
8. Il a vocation à être un lieu privilégié de partenariat, de concertation, de coordination et d'animation des initiatives en faveur du développement de son territoire ;
9. Le Syndicat Mixte n'a pas vocation à être Maître d'Ouvrage d'investissement. Les Communautés de communes, les autres EPCI et les Communes restent Maîtres d'Ouvrage des actions et projets entrant dans leur domaine respectif de compétences.
10. Le Syndicat Mixte n'a pas vocation à se substituer aux domaines de compétences de ses partenaires. Toutefois, pour des opérations présentant un intérêt pour le territoire, le Syndicat et les collectivités ou leurs regroupements pourront, selon les circonstances, s'accorder sur la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ou une convention. Cette procédure exceptionnelle ne pourra être engagée qu'à la demande expresse d'une ou plusieurs collectivités constituantes et votée par le Comité Syndical.
11. Le Syndicat Mixte est la structure porteuse du Conseil de Développement du Territoire Sud Vendée.

Dans le cadre de cet objet, les missions du Syndicat sont les suivantes :

- MISSIONS DU SOCLE COMMUN

Le Syndicat Mixte assure l'élaboration, la validation, le suivi technique et financier, pilote la clôture et coordonne la production du rapport de solde et l'évaluation des programmes d'actions pour :

Le Contrat Territorial Unique 2009-2013 et le Nouveau Contrat Régional 2013-2016 et son avenant.

- MISSIONS A LA CARTE

1. Le Syndicat Mixte assure l'élaboration, la validation, le suivi technique et financier, pilote la clôture, coordonne la production du rapport de solde et l'évaluation des programmes d'actions pour les contrats régionaux à venir ;

2. Conformément à l'article L122-4 du Code de l'Urbanisme le Syndicat Mixte pilote l'élaboration, l'approbation, la modification, la révision, le suivi et l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour le compte des Communautés de communes du Pays de Fontenay-Vendée, de Vendée Sèvre Autise, de la Châtaigneraie ;

3. Le Syndicat Mixte assure l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme européen LEADER 2014-2020 et tout autre programme de fonds européens à venir.

CONSIDERANT que les Contrat Territorial Unique et Nouveau Contrat Régional sont clos, que le programme européen LEADER 2014-2020 est en cours de finition et le programme 2023-2027 a été transféré à la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée.

Que par conséquent la seule mission qui restera à terme est celle du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour le compte des Communautés de communes du Pays de Fontenay-Vendée, de Vendée Sèvre Autise, de la Châtaigneraie sachant qu'à ce jour le Syndicat ne dispose pas de moyens pour assurer les missions en la matière.

Sur la base de ces éléments le Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement, par délibération 04-24 du 24 janvier 2024 a validé la mise en place d'un groupe de réflexion sur l'avenir du Syndicat Mixte Fontenay Sud Vendée Développement concernant la mission SCoT mais plus largement sur les missions que pourrait remplir le Syndicat pour ses Communautés de communes membres.

Ce groupe de réflexion, composé de 12 membres (4 de chaque Communauté de communes membre) et des Présidents des Communautés de communes membres, semble être une formation permettant de mobiliser pour faciliter les échanges et les propositions à faire au Comité Syndical et aux Communautés de communes membres quant à l'avenir du Syndicat Mixte.

Ce groupe de réflexion doit associer des élus de chaque Communauté de communes membres afin de faire des propositions pour l'avenir du Syndicat tant d'un point de vue organisationnel que statutaire.

CONSIDERANT que dans sa délibération le Syndicat Mixte Sud Vendée Développement demande à chaque Communauté de communes membre de désigner par délibération les 4 élus la représentant au sein de ce groupe de réflexion en plus des Présidents des 3 Communautés de communes.

Sur ces bases, il est fait appel des candidatures des élus souhaitant faire partie de ce groupe de réflexion.

Se portent candidats :

- o Monsieur Stéphane GUILLON
- o Monsieur Daniel DAVID
- o Monsieur Bernard BORDET
- o Monsieur Claudy RENAULT
- o Et Madame Marie-Christine BAUDRY-LOIGEROT en tant que suppléante de Monsieur DAVID

Monsieur le Président demande au Conseil de désigner comme élus représentant la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise au sein du groupe de réflexion sur l'avenir du Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement les personnes citées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 20/02/2024

ID : 085-248500563-20240213-2024CC_02_003-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de désigner comme élus représentant la Communauté de communes Vendée Sèvre Autise au sein du groupe de réflexion sur l'avenir du Syndicat mixte Fontenay Sud Vendée Développement :
 - o Monsieur Stéphane GUILLOIN
 - o Monsieur Daniel DAVID (suppléante : Madame Marie-Christine BAUDRY-LOIGEROT)
 - o Monsieur Bernard BORDET
 - o Monsieur Claudy RENAULT

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 13 février 2024

Le Président,

Michel BESARD



Le secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Adeline Poupelin